

sions coloniales par l'extension de leur commerce, de leur argent ou de leur puissance, elles ont, à leurs visées, des buts désignés par les conditions auxquelles ils doivent satisfaire; et c'est un principe à peu près général, que l'on peut reconnaître les motifs d'une colonisation d'après l'emplacement de la colonie. Ainsi le mobile lucratif nécessite l'acquisition de terres excessivement riches, dont on drainera facilement à soi toute la valeur, sans souci des autres considérations économiques et sociales: c'est la colonie de rapport. Le mobile commercial sera indiqué par l'accession d'une côte maritime à l'embouchure d'une grande artère fluviale, avec un port sûr et facile, à l'entrée d'un pays peuplé et sans industries individuelles, par l'ouverture de ces artères à la navigation intérieure, par l'élaboration des tarifs douaniers et l'établissement de libertés commerciales: c'est la colonie de négoce et de transit. Une puissance, soucieuse de posséder un territoire où se déversera le trop-plein de sa population, se trahira par le soin d'acquérir une région dans un climat tempéré, de nombreux et commodes moyens d'approche, d'une population aborigène peu dense, et d'une richesse native facile à mettre en valeur: c'est la colonie de peuplement. La puissance désireuse d'établir solidement sa prépondérance choisira, pour ses établissements, des points maritimes ou terrestres ayant le commandement des routes et des issues, des rades naturellement fermées et défendues par le nivellement propice des rivages: c'est la station militaire ou navale. Enfin, la nation qui voudra étendre, pour une raison ou pour une autre, le champ de sa domination, acquerra des royaumes, des entités politiques parfaitement établies, de population stable, se suffisant à elles